

**Arrêté fixant la liste d'aptitude
pour l'accès au grade
de CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF
au titre de la promotion interne ANNEE 2024**

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Vienne,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 325-39, L. 523-1, L. 523-4 L. 523-5 et L. 523-6,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs et notamment ses articles 3-2°) 5, 6, 8 et 9,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 21, 22, 24 et 31,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté de Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Vienne, en date du 12 juillet 2023 fixant les lignes directrices de gestion portant promotion interne du Centre de Gestion,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux mentionnés à l'article 5 du décret n° 2013-489 susvisé et modifié en dernier lieu par le décret n° 2023-1272 peuvent être recrutés en qualité de conseiller socio-éducatif à raison d'un recrutement au titre de la promotion interne pour deux recrutements intervenus dans les conditions fixées à l'article 31 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 susvisé, et comptabilisés au niveau de l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Haute-Vienne

Considérant que les listes d'aptitude pour l'accès aux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale sont dressées par la Présidente du Centre de Gestion, en ce qui concerne les fonctionnaires relevant de sa compétence,

Considérant que la condition n'est pas satisfaite,

Considérant toutefois, qu'en application de l'article 30 du décret 2013-593 susvisé, lorsque le nombre de recrutements ouvrant droit à un recrutement au titre de la promotion interne en application des dispositions d'un statut particulier n'a pas été atteint pendant une période d'au moins deux ans, un fonctionnaire territorial remplissant les conditions pour bénéficier d'une nomination au titre de la promotion interne peut être inscrit sur la liste d'aptitude si au moins un recrutement entrant en compte pour cette inscription est intervenu.

Considérant qu'une nomination est intervenue au cours des deux dernières années,

Considérant qu'aux termes des articles L. 325-39 et L. 523-4 du code général de la Fonction Publique, l'inscription sur une liste d'aptitude est valable pour une durée de deux ans.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de conseiller socio-éducatif au titre de la promotion interne des fonctionnaires territoriaux mentionnés à l'article 5 du décret n° 2013-489 susvisé, est établie conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 susvisé et annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La date à laquelle prend effet l'inscription sur la liste d'aptitude figure en regard du nom de l'intéressée et est fixée à compter du 15 juillet 2024.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publiée avec la liste d'aptitude, sera transmise à Madame le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges le 15 juillet 2024

La Présidente,



Marie ACHARD

La Présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours* devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

*le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Liste d'Aptitude d'accès au grade
de **CONSEILLER**
SOCIO-EDUCATIF
au titre de la promotion interne
ANNEE 2024

● **TOURNIEROUX Angélique**

15 juillet 2024



Fait à Limoges le 15 juillet 2024
La Présidente du Centre de Gestion


Sylvie ACHARD